



MANAGEMENT - COMMUNICATION



PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SSCT – CSE (plus de 300 salariés)

Objectifs : - De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail CHSCT
-De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PUBLIC / PREREQUIS

Être nouvellement élu au Comité Social et Économique

DEROULEMENT / LIEU DE FORMATION

Durée : 35 heures soit 5 jours

Lieu : Locaux du client

Nombre de participants : 1 à 8 participants

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :

Formation action, Heuristique, démonstrative, participative.

EVALUATION

Formative :

Une attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION

Fondements et principes juridiques de la prévention en entreprise

- Sources de la réglementation du travail et hiérarchie des normes juridiques
- Les ordonnances Macron : ce qui change dans le dialogue social
- Approche classique et approches pluridisciplinaires en prévention des risques
- Notions de santé au travail : sécurité, la santé, bien-être au travail
- Les obligations en matière de parité et d'équité de traitement du genre

Conditions de mise en place du C.S.E.

- Modalité d'élection du CSE selon les effectifs et échéances
- Calcul des effectifs (ETP), constitution des collèges
- Accroissement et diminution des effectifs
- Parité de représentation
- Accords et conventions (branches, groupe, entreprise)
- Conventions et accords d'entreprise ou d'établissements
- Validité des accords d'entreprise ou d'établissement
- CSE de groupe et CSE inter-entreprises
- Modalités d'organisation du CSE et prérogatives générales (+300 salariés)

Rôle, moyens, missions et fonctionnement du C.S.E.

- Les commissions du CSE : Répartition, moyens, rôle, spécificités et obligations respectives
- Moyens techniques et organisationnels alloués au CSE, gestion des budgets
- BDES, informations et indicateurs (+300 salariés)



MANAGEMENT - COMMUNICATION



PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SSCT – CSE (suite)

PROGRAMME DE FORMATION (suite)

- Informations obligatoires, nombre et fréquence des réunions du C.S.E.
- Consultations, informations, avis, confidentialité, transmission à l'autorité administrative
- Les interventions spécifiques du CSE en cas de : liquidation, redressement, compression d'effectifs, offre publique d'acquisition, concentration, délocalisation, accroissement probant des effectifs ...
- Droits d'alertes (économique, santé du personnel, environnement)
- Visites et enquêtes de la commission HSCT du CSE
- Personnalité morale du C.S.E
- Délit d'entrave envers les IRP
- La protection contre les licenciements des IRP
- Les expertises du CSE modalités de réalisation, contestations et financements possibles
- Le vote numérique et vidéo conférences : encadrement de ces nouveaux outils
- Règlement intérieur du C.S.E.
- Les représentants de proximité

Acteurs externes et acteurs internes de la prévention

- Les ministères impliqués en prévention et santé et sécurité au travail
- Prévention et réparation de la santé au travail : ANACT, INRS, CARSAT, SST...

Les dernières réformes importantes

- Réformes de la médecine du travail : redéfinitions des moyens et missions
- Pénibilité au travail : la nouvelle donne
- Inspection du travail : les nouvelles prérogatives de l'inspecteur du travail

Participer activement aux thématiques HSCT au CSE

- Accords collectifs, accords d'établissement ou accords d'entreprise

- Organiser la surveillance des points clés de l'entreprise au CSE
 - Présentation de la Banque Donnée Économique et Sociale
 - Indicateurs et repères de bonne santé de l'entreprise et du personnel
 - Bilan interne de la notion de bien-être au travail
 - Bilan sur la parité et l'égalité professionnelle selon le genre
- Exercices pratiques proposés : méthodologie de projet C.S.E.**
- La recherche documentaire : organiser une veille réglementaire active
 - Rédaction du règlement intérieur du CSE
 - Les missions du CSE sur les thématiques HSCT
 - Tenue des tableaux de bord de la CSE
 - Identifier les mesures 9 fondamentales de la sécurité au travail dans son établissement
 - Organiser les enquêtes SSCT : de la méthode.
 - Réaliser une visite d'établissement et faire la synthèse des observations
 - Définir un projet SS au CSE

Ce contenu est susceptible d'être modulé en fonction des besoins exprimés par les stagiaires en début de session ou de l'actualité législative et réglementaire du secteur d'activité au moment de la réalisation de cette formation ou de l'intérêt du groupe.

FIN DE SESSION : Accompagnement à la mise au point d'un projet d'amélioration pour l'Entreprise (pour faire suite à un constat d'écart ou de dysfonctionnement en prévention des risques), réponse aux interrogations des stagiaires, évaluation de la formation, suivi des stagiaires.